



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 55523

Texte de la question

M. Arnaud Lepercq appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la crise de la profession d'infirmière. En effet, cette crise dure depuis plusieurs années en raison de la non-compensation financière d'un travail parfois pénible et difficile, d'un défaut de reconnaissance de compétences de la profession, de l'extension du domaine de la responsabilité infirmière. Pourtant le vieillissement de la population, les évolutions de la médecine entraînent une augmentation de la demande des soins infirmiers. De plus, la politique de maîtrise des dépenses de santé incite à une organisation plus efficiente des facteurs de production dans le système de soins mais provoque inévitablement des problèmes de gestion dans le secteur libéral. Après la décision du Gouvernement d'actualiser la nomenclature des soins infirmiers par la mise en place, le 13 décembre, du plan de soins infirmiers, certains actes, comme assister les personnes âgées, relèveront de l'aide sociale, soulevant une vive opposition de la part des organisations professionnelles. De plus, la pénurie de main-d'oeuvre touche de plus en plus les hôpitaux et les cliniques où la rotation rapide des malades entraîne une surcharge de travail pour les infirmières salariées. Par conséquent, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour aider cette profession à assurer son avenir dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Lepercq](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55523

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7083